



Magny les Hameaux, le 31 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de trouver ci-joint le décret du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Suite à ce décret, je vous informe que le Conseil Municipal aura lieu le :

VENDREDI 9 JUIN 2023 à 18 HEURES 00**Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville****ADMINISTRATION GENERALE**

- Désignation des suppléants des élus du Conseil Municipal délégués de droit en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023.

Je vous prie de trouver également ci-joint l'arrêté préfectoral n°78-2023-05 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 qui vous a déjà été transmis par mail le 24 mai dernier.

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON